

Alors que le port du gilet pare-lame a été déployé dans la totalité de nos établissements, après un été de fortes chaleurs démontrant les limites de ce matériel, c'est en toute légitimité que les Personnels se prononcent et regrettent unanimement l'inconfort de cette dotation !

L'UFAP UNSa Justice du Grand-Est ne peut que déplorer et dénoncer le déroulement de cette mise en œuvre sur des coursives déjà bien échaudées !

La mise en sécurité des Agents devant être la 1^{ère} des priorités, le problème n'est pas le port du gilet, ni la dotation individuelle d'ailleurs ! Mais plutôt l'écriture et l'application de la note DAP visant au port systématique au mépris de l'évaluation fine du risque, car elle s'éloigne des objectifs à atteindre et qui avaient été très clairement définis et actés dans le relevé de conclusions de 2018 !

Petit rappel du Chapitre 4 /d relatif aux moyens matériels du relevé de conclusions de janvier 2018 :

« La DAP mettra en œuvre la dotation individuelle de gilet pare-balles à port discret, adapté aux morphologies de l'ensemble des personnels, en ciblant en priorité les agents les plus concernés à raison de leurs missions ou en considération des unités dans lesquelles ils exercent... ».

Pour le moment, les Personnels ont reçu des gilets qui ne sont ni à port discret, ni adaptés aux Personnels féminins, et surtout **dont le port est exigé pour tous les Personnels de Surveillance et en toutes circonstances ! Très loin de la commande initiale et des engagements pourtant signés par la ministre de cette époque... !**

Alors que dire du joli cadeau d'adieu de l'ancien technocrate à la tête de la DAP à ce moment-là... ? Une démonstration du grand amour qu'il a porté aux Personnels pénitentiaires ? Nous avons notre point de vue et nos certitudes à ce sujet... alors pour le volet « Sécurité » c'est OK mais certainement pas pour l'aspect conditions de travail !!!

Il est aussi incongru de savoir que les directeurs ne sont pas considérés comme des cibles potentielles sur nos coursives puisqu'ils sont exclus de la note... Même s'il est vrai que certains directeurs ont perdu le chemin de la détention, c'est une hypocrisie de plus ! Et c'est surtout une preuve que l'évaluation des risques est incohérente et que le gilet pare-lame est sans aucun doute bien trop lourd pour qu'ils s'astreignent à le porter eux-mêmes !

L'UFAP UNSa Justice exige la réécriture de la note sur le port du gilet pare-lame en appliquant strictement les accords du relevé de conclusions de 2018 :

- Un gilet à port discret et plus léger.
- Un gilet adapté aux morphologies des Personnels pénitentiaires féminins.
- Un port dans les quartiers spécifiques ou dans certaines situations mais plus en permanence.

Si l'Administration n'a pas encore trouvé de bons réseaux pour fournir des équipements et autres matériels de qualité, adaptés à nos métiers, à nos spécificités et surtout à nos collègues, à l'UFAP nous possédons un carnet d'adresses adéquat et pouvons suggérer quelques modèles adaptés, performants, légers et ergonomiques !!!

Nous n'oublions évidemment pas « l'historique particulièrement sanglant » qui a précédé cette dotation... !

Par ailleurs, la mise en place du « binôme » ou tout au moins du travail en équipe devait également devenir LA règle. C'est également un des points du relevé de conclusion de 2018... Pour l'heure, à part des effets d'annonces et quelques timides expérimentations réorientées par certains dirigeants locaux, nous n'avons rien vu venir de probant ! Et une fois encore ce sont les Personnels qui sont les grands perdants ! L'Administration doit vite revoir sa copie !!!



L'UFAP UNSa Justice,
un syndicalisme de proximité
au service du terrain !

Pour l'Union Régionale Grand-Est :
Jean-Claude Roussy, Alain Bassuel,
Éric Gemmerlé, Mehdi Berrahal

